



Programme de formation

AIPR Opérateurs

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

OBJECTIF : Exécuter les travaux en tenant compte de la réglementation DT-DICT en vigueur et du guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux.
Préparation à l'examen AIPR.

PUBLIC : Tout salarié intervenant à proximité des réseaux aériens ou enterrés.
Terrassier, canaliseurs, opérateurs et techniciens réseaux, conducteur d'engins de chantier, de chariots élévateurs, de PEMP (nacelles élévatrices), utilisateurs des échafaudages, grue, ouvriers en travaux publics.

PRE-REQUIS : Savoir lire et écrire le français.

MOYENS PÉDAGOGIQUES : Méthodes actives de découverte – Exposés
Entraînement au QCM via des questions issues de l'examen final

PROGRAMME : Le contexte des travaux à proximité des réseaux
L'identification des acteurs et de leurs rôles

Missions du Responsable de projet avant chantier :

- Prise en compte des récépissés DT (déclaration de travaux) et des IC (investigations complémentaires)
- Marquage-piquetage
- Cartographie

Missions de l'exécutant avant chantier :

- Interprétation des DICT (déclaration d'intention de commencement des travaux)
- Compétences des personnels

Missions de l'exécutant pendant le chantier :

- Prise en compte des éléments du dossier
- Interprétation du marquage-piquetage
- Lecture des affleurants
- Information de ses personnels
- Cas d'arrêt de chantier et procédure à tenir
- Cas de dommage et procédure à tenir
- Comportement face à un accident
- Cas particulier des travaux urgents

MODALITES ET VALIDATION : QCM AIPR Opérateurs

DOCUMENT REMIS AU STAGIAIRE : Un livret de stage – une attestation de fin de formation

DURÉE : 1 jour – 7 heures

Siège Social : Z.I. Les Malalannes – 41 Rue Paul Sabatier – 26700 PIERRELATTE

Tél : 04.75.96.48.60 – Fax : 04.75.96.48.00

Agence de VIENNE : Route du Barrage 38121 REVENTIN-VAUGRIS